



Rédaction

Philippe de Grosbois

Rédaction et révision

Dominique Rioux

Mise en page

Laurence Daigneault Desrosiers

Négo : Mais que veut **notre Direction** au juste ?

Alain Long, président au SPECA

Lorsqu'en décembre le Conseil du trésor a déposé son « offre » de gel salarial de 2 ans assorti d'un mirobolant 1% d'augmentation par année pour les 3 années suivantes et d'une dégradation sans précédent du régime de retraite, on a su que le gouvernement libéral était déterminé à nous appauvrir. On sort pourtant d'une convention au cours de laquelle nos salaires ont objectivement reculé par rapport au coût de la vie, et le RREGOP, le gouvernement en convient lui-même, est un régime de retraite en pleine santé. Mais bon, austérité oblige, on nous enjoint de « faire notre part » et après 8 mois de discussions à la table centrale, les négociations sur ces deux éléments sont toujours au point mort.

Du côté de la table sectorielle

À la table sectorielle, ce n'était guère mieux mais, en même temps, le dépôt du 17 décembre 2014 était juste assez vague pour qu'on ne puisse pas se faire une idée précise de ce que cherchaient à obtenir les Directions de cégeps et le Ministère de l'éducation (les deux parties constituant le Comité patronal de négociation des collègues ou CPNC). En effet, à ce moment-là, les directions disaient, en substance, avoir besoin *d'une plus grande marge de manœuvre managériale pour mettre en place une gestion souple et efficiente leur permettant de réaliser pleinement tous les aspects de leur mission.*

Ouf ! De biens beaux et nobles objectifs, n'est-ce pas ? Mais un peu inquiétants aussi. Au moins pour qui sait lire entre les lignes de ce jargon de gestionnaire néolibéral. En tout cas, ce fut bien suffisant pour susciter la méfiance de la partie syndicale nationale et inciter nos représentants au comité de négociation de l'ASPPC (alliance FEC-FNEEQ de tous les enseignants de cégep) à tenter par tous les moyens d'obtenir des précisions.

Ce fut long et ardu. Au total, trois dizaines de rencontres échelonnées entre les mois de janvier et de mai auront été nécessaires. Mais, finalement, le CPNC a mis sur la table ces clarifications tant attendues le 10 juin dernier. Juste à temps pour les vacances ! Quoique, sur ce plan, nos représentants n'auront pas été gâtés puisque, vous l'aurez peut-être entendu au mois de juin dans la bouche de Martin Coiteux : « Y'en n'aura pas de vacances pour la négo, cet été ! ». Et, effectivement, il n'y en a pas eu...

sommaire

Que veut notre Direction	1
Vers l'assemblée de grève	4
Conseil central	6
L'allégorie de la ruelle	6
Les coordonnateurs	9
Qui fait quoi	10



Alors qu'en est-il au juste ? Que demande exactement le CPNC ? Quels aménagements de notre convention estime-t-il nécessaire d'instaurer ? Que veulent donc nos directions ?

Eh bien, le dépôt du 10 juin, s'il n'a rien de bien réjouissant, a au moins le mérite d'être clair. Nos directions et le Ministère de l'éducation, à travers le CPNC, cherchent essentiellement deux choses. La première n'a rien de bien surprenant de la part de ce gouvernement austère, même si on aurait espéré un refrain différent : récupérer des sous ! La seconde, par ailleurs, pourrait surprendre, dans la mesure où lorsqu'on se donne des objectifs de rationalisation budgétaire dans une négociation, on essaie habituellement de ne pas trop toucher aux aspects des conditions de travail qui ont peu ou pas d'incidences monétaires. Mais non, le CPNC ne s'encombre pas de ce genre de considérations et il choisit de loger une attaque en règle contre notre autonomie professionnelle. Rien de moins !

Récupérer des sous

Même si le Conseil du trésor n'est pas assis à la table sectorielle, l'austérité libérale n'est manifestement pas bien loin. Et force est de constater que les directions de collèges, soit cautionnent l'approche, soit refusent de s'y opposer. En effet, toute une série de demandes visent essentiellement à permettre au gouvernement et aux collèges de faire des économies aux dépens des enseignants.

Les principales touchent évidemment **la tâche** que le CPNC recommande d'augmenter :

- en retirant les ressources enseignantes allouées pour l'encadrement (203 ETC) et les nombreuses préparations (94 ETC) de sorte qu'on revienne à la formule de calcul de la CI de 2010;
- en retirant les lettres d'entente sur les garanties qui sont notre seule protection contre le pouvoir qu'a le Ministère de l'éducation de réduire le financement de chacun des programmes;
- en enlevant l'obligation de répartir les ressources de tous les volets dans le projet de répartition et en imputant systématiquement la surembauche au volet 1 (enseignement).

Mais le CPNC s'attaque aussi **aux droits et aux protections** afin de permettre au Ministère et aux collèges d'économiser sur les coûts de la sécurité d'emploi :

- en diminuant le nombre de postes à créer et, donc, de permanences à octroyer;
- en assujettissant l'obtention de la permanence à des conditions particulières;
- en abaissant la protection salariale des enseignants mis en disponibilité (MED);

- en agrandissant les secteurs de remplacement des enseignants MED;
- en obligeant les enseignants MED non replacés à accepter, dans un collège de la zone :
 - toute charge de remplacement (pas seulement des postes et des charges annuelles);
 - un recyclage vers un poste réservé dans une autre discipline;
 - une charge dans une autre catégorie de personnel (!!!).

Notre autonomie professionnelle attaquée

Même si des demandes patronales qui prônent de faire des économies budgétaires en minant nos conditions de travail ont quelque chose d'insultant, il reste qu'on en voit à chaque négociation. Aussi, la collection de toutes celles qui visent à éroder notre autonomie professionnelle est, en un sens, bien pire. En effet, les directions de cégeps veulent rien de moins que :

- prévoir que la tâche enseignante soit entièrement accomplie dans les locaux du collège;
- retirer à l'assemblée départementale, pour la donner au collège, la responsabilité de nommer le coordonnateur de département;
- donner au collège la responsabilité de décider de la composition du comité de programme et du niveau de représentation de chacune des catégories de personnel;
- prévoir que les fonctions de l'assemblée départementale s'exercent en constante conformité avec les politiques institutionnelles.

De nombreux autres irritants

Il ne s'agit là que d'un échantillon choisi de demandes patronales parmi bien d'autres. Bien sûr, la partie patronale pourrait aussi faire valoir qu'elle a déjà retirées quelques autres demandes du même ordre au cours de l'été. Mais il en reste beaucoup qui sont franchement irritantes pour quiconque connaît bien la réalité du travail des enseignants au collégial. En voici quelques exemples :

- retirer la possibilité aux enseignants chargés de cours d'obtenir le statut de temps complet aux fins des priorités d'engagement;
- assujettir l'obtention de la permanence à une évaluation positive du collège;
- ne pas reconnaître pleinement la scolarité en ajustant la rémunération au moment de l'acceptation de l'évaluation de la scolarité plutôt qu'au moment de son obtention (suppression de la rétroactivité);
- éliminer des congés parentaux sans traitement (clauses 5-6.40 et 5-6.60).

- limiter à trois mois la durée maximale d'un retour progressif pour un enseignant en invalidité.

Un dépôt résolument antisyndical

Finalement, le portrait de la situation ne serait pas complet si nous passions sous silence les attaques sans précédent que plusieurs demandes représentent à l'égard du syndicat. Si elles devaient être mises en place, il est certain que la voix des enseignants ne pourrait que faiblir au sein de nos collèges, au détriment de tout ce qui fait la richesse de la culture collégiale. Voyez plutôt :

- prévoir que l'essentiel des libérations pour le fonctionnement interne du syndicat soient remboursées par les cotisations des membres plutôt que prises dans la masse salariale;
- limiter la nomination des enseignants par le syndicat uniquement à certains comités;
- réduire le rôle du CRT dans l'établissement de la carte des programmes et des modes d'enseignement;
- réduire l'information à transmettre au syndicat local et éliminer l'obligation de transmettre certaines informations à la FNEEQ.

On le constate, le portrait n'est pas brillant, ni à la table centrale, ni à la table sectorielle. En fait, au sectoriel, il est même si trouble qu'on ne peut que se demander si notre propre direction est vraiment d'accord avec les demandes présentées par le CPNC, parce qu'on n'y reconnaît aucunement notre institution et nos façons de faire. À bien des égards, il n'est même pas exagéré de dire que le dépôt patronal propose carrément un changement de culture fondamental pour le réseau collégial.

Que veut donc notre Direction ? En tout cas, si ce n'est pas ce qui est sur la table, nous sommes en droit de nous attendre à ce qu'elle le dise et qu'elle fasse tout en son pouvoir pour faire reculer le CPNC. Il en va de nos conditions de travail et de l'avenir des cégeps tels qu'on les connaît !

Assemblée générale

17 septembre

La première assemblée de l'année se tiendra le 17 septembre prochain, à 14 h 15. C'est lors de cette assemblée que **nous nous prononcerons sur la tenue d'une grève** dans le cadre du renouvellement de nos conventions collectives.

Soyez présents!

Les dates prévues pour les autres assemblées de l'automne sont les **15 octobre** et **26 novembre**. Notez toutefois que, tel que nous vous le signalions en juin, les impératifs de la négociation nationale pourraient nous contraindre à modifier ces deux dernières dates ou à en ajouter pour tenir une ou plusieurs assemblées spéciales.

Vers l'assemblée de grève du 17 septembre : quelques informations pertinentes

Philippe de Grosbois, secrétaire à l'exécutif du SPECA, et **Thomas Dussert**, directeur à l'exécutif du SPECA

Le jeudi 3 septembre dernier, les syndicats du secteur public de la CSN se sont réunis pour le lancement des consultations des assemblées sur un vote de grève. Dans les semaines qui suivent, les 400 000 membres du Front commun (autrement dit, à la CSN mais aussi à la FTQ, à la CSQ et à d'autres fédérations) seront consultés sur la grève.

Grève et autres moyens d'action

Ne devrait-on pas considérer d'autres moyens que la grève? Bien sûr, personne ne fait la grève simplement par plaisir. On la fait parce que c'est devenu le seul moyen de se faire entendre et de se faire respecter. En effet, d'autres moyens existent et, depuis plus d'un an, nous avons eu recours à plusieurs de ceux-ci. D'ailleurs, si la grève est votée, il faut la voir comme une occasion supplémentaire d'organiser des actions de visibilité et de perturbation en tous genres. Il faut faire en sorte que la grève ne

se limite pas au piquetage: elle doit, d'abord et avant tout, être un outil nous permettant d'ouvrir nos possibilités.

La proposition en débat

La principale proposition sur laquelle nous aurons à nous prononcer est la suivante:

Que le SPECA déclenche une grève légale de 6 jours à exercer en Front commun sur une base rotative et régionale ou nationale, et ce, en tenant compte de la conjoncture de la négociation.

Que le SPECA actualise ledit mandat avant la fin de l'exercice des journées de grève.

Si une telle proposition était adoptée, nous aurions donc un mandat de 6 jours de grève en poche. On peut bien sûr déplorer que la grève proposée soit rotative et pour une durée limitée, d'autant plus que ces propositions ne sont pas amendables. Il est par contre possible de formuler d'autres propositions, ce à quoi nous réfléchissons en exécutif. Nous vous invitons à passer nous voir au local syndical pour partager vos idées avec nous d'ici l'assemblée.

L'utilisation du fonds de réserve

Depuis bientôt 2 ans, nous avons légèrement augmenté nos cotisations syndicales afin de nous doter d'un fonds de réserve. À la fin du mois d'août 2015, nous avons atteint l'objectif que nous nous étions fixé. Nous soumettrons une proposition en vue de débloquer des fonds pour les membres qui participeront aux activités de grève.

Et le décret?

Qu'en est-il de la fameuse question du décret et de la loi spéciale? Lors de la dernière assemblée de 2014-2015, le SPECA s'est à nouveau prononcé en faveur d'une préparation collective à cette éventualité. Suite à cela, au regroupement cégep de juin, les délégués des syndicats locaux ont mandaté leurs

représentants au comité de négociation de travailler à l'élaboration d'un plan en cas d'un décret.

À la rencontre du 3 septembre, nous avons pu constater que les profs ne sont pas les seuls à avoir ces préoccupations et que nos représentants CSN au Front commun ont dû les prendre en compte. On ne nous a rien soumis de précis, mais on nous assure que « toute réaction face à un éventuel décret fera l'objet d'une consultation démocratique des membres de l'ensemble des syndicats du secteur public de la CSN ». Localement, nous devrions avoir au moins une proposition à soumettre au débat de manière à nous préparer davantage à cette possibilité. À l'exécutif, nous avons réfléchi aux moyens de ne pas nous retrouver dans l'urgence, comme ce fut le cas lors de la grève du 1er mai dernier, ou dans une situation nous forçant à prendre des décisions sans pouvoir consulter l'assemblée. Pour cela, nous pourrions vous proposer de raccourcir les délais de convocation d'une assemblée extraordinaire en cas de décret afin de réagir vite. Mais cela ne suffira pas, et si la grève est choisie, nous devons éventuellement faire un débat de fond sur les actions à envisager en cas de décret.

Soyez là !

Peu importe votre avis sur ces questions cruciales, il est absolument essentiel d'être présent à cette assemblée. D'abord, nous aurons à débattre d'un arrêt de travail significatif pour faire entendre nos revendications et pour défendre nos services publics. Ensuite, advenant le cas où nous nous prononçons pour la grève, nous devons aussi décider de plusieurs éléments afin de faire de cette grève notre grève, une expérience forte, et surtout, victorieuse.

**AVEC nous
DANS LA RUE!**

**MANIFESTATION
DU FRONT COMMUN**

Rassemblement au parc
du Mont-Royal (coin Parc et des Pins)
**Montréal, 3 octobre 2015
à 12 h**

FRONT COMMUN
2015

FRONTCOMMUN.ORG

ASSEMBLÉE

Conseil central
du Montréal
métropolitain

Assemblée extraordinaire du 16 juin 2015

Nicola Grenon, trésorier à l'exécutif du SPECA et délégué auprès du Conseil central du Montréal métropolitain

Le 16 juin, le Conseil central du Montréal métropolitain a tenu une rencontre extraordinaire. Cette dernière résultait de la proposition adoptée à la rencontre du 3 juin dernier stipulant que le Conseil central tiendrait des réunions extraordinaires entre chacune de ses réunions régulières tant que cela sera jugé nécessaire par l'assemblée et n'ayant, pour seul point à l'ordre du jour, que la campagne contre les mesures d'austérité.

Lors de l'accueil par la présidente, le décès de Jean Doré a été souligné, lui qui a travaillé au sein de la CSN avant d'être maire de Montréal. Jacinthe Desrochers, elle aussi décédée, a été rappelée à notre mémoire. Elle était une militante féministe bien connue au CCMM.

Le point sur l'austérité a permis d'expliquer les démarches de l'exécutif en ce qui a trait au mandat du 3 juin. Ainsi, le Conseil central est intervenu en Conseil fédéral pour amender une proposition afin que le comité d'orientation puisse porter le

mandat sur la grève sociale comme moyen d'action et qu'un rapport soit présenté au plus tard en décembre.

Un comité de mobilisation a été établi afin de mettre en œuvre la campagne du CCMM contre l'austérité avec l'objectif de favoriser la participation des syndicats, y compris ceux du privé, d'appuyer l'organisation d'actions et de participer à ces dernières. Ce comité sera composé de militants volontaires représentant les syndicats affiliés au CCMM, d'un membre du comité exécutif et d'un ou deux conseillers syndicaux. Des idées d'actions ont été par la suite discutées et il a été convenu que le comité se réunirait avant la prochaine assemblée du CCMM.

L'allégorie de la ruelle

Joan Sénéchal, enseignant au Département de philosophie

On se souviendra sans doute que lors de notre dernière assemblée générale, l'efficacité de notre action de grève sociale avait été questionnée, et qu'une métaphore avait été proposée, dans laquelle nous, professeurEs en colère, étions dépeintEs comme les résidentEs d'une ruelle qu'un gestionnaire laisse à l'abandon et où tout se dégrade. Comme nous voulons protester contre ce laisser-aller, nous votons une grève, ce qui revient à faire une sorte de coup d'éclat pour choquer l'opinion des passants de la ruelle – coup d'éclat qui n'offre pas de prise sur le gestionnaire en question, et qui ne joue pas non plus en notre faveur du point de vue de la bienveillance publique.

Dans la perspective de l'automne qui nous attend, et des grèves sur lesquelles il nous faudra sans doute nous prononcer, il est

lettre d'opinion

crucial d'analyser cette métaphore. Mon but n'est évidemment pas de personnaliser le débat, mais de discuter deux représentations qui y sont sous-jacentes et auxquelles je m'oppose : 1) nous sommes les résidentEs d'une ruelle abandonnée par ses gestionnaires; 2) les grèves sont vaines et contre-productives.

1. Nous sommes les résidentEs d'une ruelle laissée à l'abandon

C'est le point de départ de la métaphore, et là où déjà son bât blesse. Car à l'égard du ministère et de notre mission d'enseignement,

nous ne sommes pas en train de recevoir un service pour lequel nous payons, nous ne sommes pas des usagers qui organisent un « boycott » : nous sommes des agents, des producteurs. La différence est majeure. Car c'est en tant que producteurs d'éducation que nous nous mettrons en grève. Nous bloquons la machine à diplômés.

Nous serions donc plutôt les employéEs qui entretiennent la ruelle en question : ceux qui arrangent les plates-bandes et soignent les arbres, ceux qui réparent les chaussées, ceux qui installent de nouveaux équipements, etc.

Or, voilà que notre patron, qui vient de lire des manuels d'économistes en vogue, décide d'opérer de profonds remaniements structurels. Pour soi-disant éviter que les résidentEs les plus riches ne quittent le quartier, le gestionnaire a décidé de supprimer une partie importante de leurs taxes! Idem pour les commerces. Cette réforme fiscale entraîne évidemment une perte substantielle de revenus.

Alors, pour économiser des frais de gestion, notre patron gèle nos salaires, n'engage plus de nouveaux agents, augmente le nombre de ruelles que nous devons entretenir; en somme, il nous demande de faire plus avec moins. Il appelle cela « assurance qualité », « lean », « méthode Toyota », « new public management », « souci d'efficacité », « rigueur », puis, finit par donner son vrai nom à la chose : « AUSTÉRITÉ ».

Notre gestionnaire décide aussi de créer des partenariats avec le secteur privé pour financer la gestion prétendument toujours plus coûteuse de la ruelle. Ainsi, 1) En échange de petites redevances, de gros camions sont autorisés à emprunter la petite rue, abîmant les chaussées, sans compter le bruit et les fumées qui dégradent considérablement la qualité de vie des citoyenNEs. 2) Des espaces d'annonce sont aussi vendus, et des publicités géantes sont maintenant peintes à même le sol. 3) Enfin, un gazoduc passe maintenant sous la ruelle, installé aux frais des résidentEs, mais rapportant quelques subsides suite à des contrats préférentiels accordés durant des appels d'offre relativement opaques.

Pour notre gestionnaire, en apparence, les coûts baissent et du bel argent rentre : il est satisfait de ses finances équilibrées, et vante partout son management : « Tous ces investissements font la joie de nos résidentEs ». Il rencontre les gestionnaires d'autres ruelles et d'autres quartiers. Tous s'inspirent mutuellement et échangent avec des industriels et des banquiers qui les félicitent. L'enthousiasme règne, qui n'a d'égal que le mépris et la haine qu'ils ont pour ceux qui se dressent contre eux.

Pour les résidentEs, en effet, maintenant enfuméEs par les camions, dérangéEs par les travaux, vivant dans des rues moins bien entretenues et où de plus en plus d'espaces publics se

ferment à eux, les choses s'aggravent. Une partie comprend que le problème est lié au gestionnaire, à ses fausses économies, au transfert du bien collectif public vers les entreprises qui exploitent la ruelle. Toutefois, une autre partie des résidentEs, surnommée « majorité silencieuse » par le gestionnaire, ne voit guère plus loin que le bout de son agacement. Cette majorité accuse nos conditions d'emploi soi-disant trop avantageuses: nous sommes des fainéants, des « gras durs ».

N'en pouvant plus de ce mensonge et de cette injustice, excédéEs de n'avoir pas les moyens de rendre convenablement service aux citoyenNEs, les employéEs du gestionnaire décident donc de prendre un vote de grève.

2. La grève est vaine et contre-productive

Laissons-les un instant pour en venir maintenant à l'autre élément problématique de la métaphore : le fait que la grève est un moyen de pression inefficace qui nous décrédibilise.

Si tel était réellement le cas, le pouvoir politique limiterait-il avec autant de force et de violence le droit de grève? 1) Violence policière : qui s'exerce au Québec contre les manifestations, et dont les abus sont régulièrement dénoncés par des instances internationales, comme l'ONU. 2) Violence législative : par quoi aucun gouvernement n'a reculé devant le vote de lois spéciales pour briser des grèves. 3) Violence judiciaire : qui s'abat sur les grévistes et les organisations, sur qui pèsent des pénalités très lourdes et des menaces d'injonction dès qu'ils enfreignent ces lois spéciales ou bien le cadre si restrictif du code du travail. 4) Violence administrative : appliquée aux récalcitrants, sous forme de lettres au dossier ou de suspension, voire de renvoi pur et simple. 5) Violence médiatique : par quoi les médias en place condamnent systématiquement les grévistes ou les manifestantEs, n'hésitant devant aucun trucage ou aucune calomnie.

En somme, l'État et les puissances économiques pèsent de tout le poids de leur force légitime – et parfois illégitime. Si la grève était véritablement une simple bravade tenant de l'obscénité et du coup de gueule, on ne la

réprimerait pas avec une telle force. C'est son pouvoir de blocage réel de l'activité économique qui fait peur, son pouvoir de perturbation. On craint aussi ses potentiels fédérateurs, sa puissance de contamination et de prolifération. La faculté qu'elle a de s'horizontaliser pour cristalliser l'ensemble des difficultés que connaît la population.

Revenons aux employéEs métaphoriques de notre rue allégorique : la grève ne fait évidemment pas l'unanimité.

Il y a principalement la perte de salaire qu'elle occasionne, même pour quelques jours. Ces employéEs sont en effet endettéEs auprès des banques. Une des transformations opérées par le gestionnaire ayant consisté à faciliter l'accès aux prêts: études, maison, voiture, voyages... ce furent de belles années où personne ne se priva : « L'égalité des citoyens en démocratie, c'est l'égal accès à la consommation et à la propriété, quel que soit le revenu ». Et maintenant, les voici enchaînéEs à la bonne marche du système économique qui les écrase.

Autre problème avec la grève, elle est très impopulaire auprès des résidentEs. Bloquer la ruelle et y défiler engendre des inconvénients, sans compter les pertes astronomiques de revenus pour les entreprises qui l'exploitent. TouTEs s'unissent pour décrier ce moyen passéiste de négocier des arrangements.

Pire, elle est en partie illégale. Car les gestionnaires ont toujours veillé à affiner les lois limitant la possibilité de se déclarer en grève.

Les employéEs ont donc utilisé les maigres moyens légaux à leurs dispositions : informer les résidentEs, distribuer des pamphlets, coller des affiches, faire des marches symboliques, des actions de visibilité, des chaînes humaines. Mais cela n'a pas empêché le gestionnaire de poursuivre sa politique, toujours plus assassine. Il voudrait sous-traiter une partie des activités d'entretien à des compagnies privées. Il projette aussi de détruire une partie de la ruelle pour y installer un centre commercial ainsi qu'un aréna de hockey. Ce projet sera financé par les taxes des résidentEs, car ces installations revaloriseront leur quartier.

Pour les employéEs, la bataille qui s'annonce est donc double.

- 1) Négocier de meilleures conditions de travail avec le gestionnaire, en lui démontrant qu'il peut lui coûter beaucoup plus cher de ne pas prendre en considération les revendications de ses employéEs – par l'arrêt du travail et le blocage de la ruelle.
- 2) Entamer un travail de conscientisation auprès des résidentEs, car la cause des employéEs est aussi la leur, et c'est tout le projet de société du gestionnaire qui pose problème.

Conclusion

Sans aucun doute, la grève est le moyen le plus efficace pour la négociation. Elle est en revanche, il est vrai, délicate à défendre auprès des citoyenNEs abreuvéEs par la presse dominante.

Il ne faut toutefois pas s'avouer vaincu. Car notre gouvernement est impopulaire auprès de nos collègues du secteur public, ainsi qu'auprès d'un grand nombre de citoyenNEs, eux-mêmes organiséEs en comités, associations, groupes de défense. La tâche est donc de fédérer ces groupes, et de travailler au réveil de la majorité consentante. Or c'est précisément ce que permet de faire une mobilisation de grève.

Elle seule crée l'espace de pensée et d'action dans lequel une véritable lutte sociale est possible.

Il s'agit aujourd'hui de revendiquer notre droit d'exister, qui est brimé jusque dans les élans que nous avons de nous organiser pour revendiquer ce droit. Il s'agit de se battre contre l'austérité. De se battre pour défendre l'idée même du service public. De se battre enfin pour que l'appareil législatif cesse d'être au service des intérêts de la classe dominante : pour que la loi change et qu'elle nous autorise à défendre la justice collective et le bien commun.

Marche mondiale des femmes 2015

26 septembre

Accueil de la caravane à Montréal

Le 26 septembre à 11h, la caravane de la Marche mondiale sera au parc Kent, pour un pique-nique suivi d'une marche. Le Conseil central sera présent au début de l'activité.

Le parc Kent est situé près du Métro Côte-des-Neiges. En sortant du métro, vous pouvez prendre le bus 165 ou 435 ou encore, marcher environ 20 minutes.

<http://www.ffq.qc.ca/luttes/marche-mondiale-des-femmes/a-propos/>

Envers qui les **coordonnateurs** doivent-ils être redevables ?

François Chassé, vice-président à l'information au Syndicat des professeurs du Collège François-Xavier Garneau

Dans le dépôt patronal sectoriel du 10 juin, on retrouve une demande à l'effet que les coordonnateurs de département et de comité de programme soient désormais nommés par la direction. Par cette demande, le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC), qui réunit des représentants du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Fédération des cégeps, vient remettre en question le mode de nomination actuel des coordonnateurs, défini aux clauses 4-1.06 et 4-1.02 c) de la convention collective. En fait, depuis la convention 1983-1985, ce sont les assemblées départementales qui désignent leur coordonnateur. Quant aux comités de programme, ils désignent leur coordonnateur depuis que cette structure est apparue dans la convention 2000-2002. Le fait de passer du mode de nomination actuel à celui souhaité par le CPNC changerait en profondeur l'organisation du travail des institutions collégiales.

En effet, notre organisation du travail est ainsi faite que le coordonnateur du département reçoit ses mandats de son assemblée départementale, laquelle rend des comptes à la direction par le biais du plan de travail et le rapport annuel du département (voir le chapitre 4 de la convention collective, notamment 4-1.10 et 4-1.11). Le coordonnateur du département n'est pas le « boss » de ses collègues ; au contraire, il exécute les mandats qui lui sont confiés par ses collègues et il les représente auprès de la direction. Si les coordonnateurs de département devaient être nommés par la direction, la pyramide serait

inversée : tirant sa légitimité de la direction et se trouvant dans la position de devoir lui rendre des comptes de façon personnelle, le coordonnateur du département ne serait plus le mandataire et le représentant de ses pairs, mais de la direction. Les mêmes remarques s'appliquent pour ce qui est du responsable de programme dans son rapport au comité de programme.

Nous avons actuellement la chance de travailler dans l'une des rares institutions caractérisées par une structure d'autogestion. Cette forme d'organisation du travail est le rempart qui protège notre autonomie professionnelle et notre liberté académique et elle est une caractéristique fondamentale de l'enseignement supérieur depuis ses origines (l'Académie de Platon et les premières universités du Moyen Âge étaient des institutions autogérées par les « maîtres » qui y dispensaient leur enseignement). C'est à ce précieux héritage que le CPNC s'attaque en revendiquant la prérogative de nommer les coordonnateurs de département et de programme.

Grief sur la reprise de la grève de 2005

Vous avez fait la grève en 2005 ?
Vous avez conservé des liens avec des profs qui l'ont faite et qui nous ont quittés depuis ?

Nous menons actuellement une importante démarche de solidarité syndicale en vertu de laquelle nous devons contacter 460 enseignants qui ont fait la grève en 2005 pour les inviter à endosser la position adoptée unanimement par notre assemblée générale le 12 mars dernier. L'enjeu n'est pas mineur, car il en va du partage équitable des sommes dues entre tous ceux qui ont fait la grève !

Toute l'information sur le site du Spec a !

<http://spec.a.info/>

Qui fait quoi au SPECA?

Alain Long (président)	Relations de travail, Tâche, Application de la convention collective (griefs), Liaison intersyndicale, Santé et sécurité, Regroupement cégep et Conseil fédéral (FNEEQ).
Josée Déziel (vice-présidente aux relations de travail)	Relations de travail, Tâche, Application de la convention collective (griefs), Liaison intersyndicale, Regroupement cégep et Conseil fédéral (FNEEQ), École et société/Mobilisation, Site web.
Dominique Rioux (vice-présidente aux affaires pédagogiques)	Commission des études, Speca-Hebdo, Activités sociales.
Philippe de Grosbois (secrétaire)	École et société/Mobilisation, Délégués syndicaux, Liaison intersyndicale, Speca-Hebdo, Regroupement cégep et Conseil fédéral (FNEEQ), Conseil central du Montréal métropolitain.
Nicola Grenon (trésorier)	Application de la convention collective (griefs), Site web, Assurances, retraites et Fondation, Conseil central du Montréal métropolitain, Regroupement cégep et Conseil fédéral (FNEEQ).
Laurence Daigneault Desrosiers (directrice)	Relations de travail, Tâche, Application de la convention collective (griefs), Speca-Hebdo, Conciliation famille-travail et congés parentaux, Programme d'aide au personnel et Programme de santé et mieux-être.
Thomas Dussert (directeur)	École et société/Mobilisation, Délégués syndicaux, Activités sociales, Regroupement cégep et Conseil fédéral (FNEEQ).
Jean-François Millette (directeur)	Commission des études.
Carly Milorin (directrice)	Activités sociales.



De gauche à droite, rang arrière : Carly Milorin, Thomas Dussert, Jean-François Millette, Laurence Daigneault Desrosiers, Alain Long, Nicola Grenon; rang avant : l'indispensable Suzie Tremblay, Dominique Rioux, Philippe de Grosbois, Josée Déziel.